

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Bazoches-et-Saint-Thibaut

Par arrêté préfectoral du 8 septembre 2026, la préfète de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque flottante, présentée par FLEXOL COUTURE SAS, sur des terrains situés lieux-dits La Couture à Bazoches-et-Saint-Thibaut.

L'enquête se déroulera du **vendredi 2 octobre 2026 à 14h00 au lundi 2 novembre 2026 à 17h00 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, en mairie de Bazoches-et-Saint-Thibaut, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Bazoches-et-Saint-Thibaut. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête publique.

Un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre directement ses contributions et propositions est également ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7614/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7614@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7614/> et donc visibles par tous.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne, rubrique « actions de l'État/consultation et enquête publique/enquêtes publiques/urbanisme » (www.aisne.gouv.fr)

Des informations peuvent être demandées à la société FLEXOL COUTURE (groupe MELVAN), auprès de Mme Louise HASSOLD, responsable projets (louise.hassold@melvan.eu)

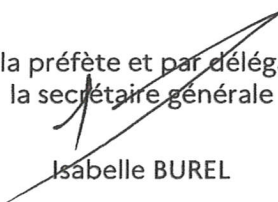
M. Bernard MENGIN est désigné commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public en mairie Bazoches-et-Saint-Thibaut :

- **vendredi 2 octobre 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 8 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,**
- **mercredi 14 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,**
- **samedi 24 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,**
- **lundi 2 novembre 2026 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie de Bazoches-et-Saint-Thibaut et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, la préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale


Isabelle BUREL